

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 578/SG/FIN autorisant Mme Nguyen Bach Van, épouse de M. Hua Van Nam, à acquérir un terrain urbain bâti sis à Djibouti, plateau du Serpent. T.F. n° 92.

n° 578/SG/FIN

Ministère  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
25 novembre 1967

Numéro JO  
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro  
10 novembre 1967

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Mme Nguyen Bach Van, épouse de M. Hua Van Nam, demeurant à Djibouti, est autorisée à acquérir un terrain urbain bâti, d'une superficie de 149,75 mètres carrés, sis à Djibouti, Plateau du Serpent, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 92, au nom de la Compagnie du Crédit foncier et immobilier.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et exécutée partout où besoin sera.

**ALI AREF BOURHAN.**